



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 47

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} COOK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 228 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (distribution des fonds excédentaires)/The Workers Compensation Amendment Act (Distribution of Surplus Funds)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} COOK intervient.

M^{me} CORBETT, MM. BEREZA et BALCAEN ainsi que M^{me} BYRAM posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* MARCELINO, M. le *ministre* SIMARD, M. BEREZA et M. le *ministre* WIEBE interviennent. M. PANKRATZ exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. KING présente la proposition suivante :

Proposition n° 8 : Établissement d'un bureau d'investissement à guichet unique pour simplifier l'obtention de permis d'exploitation d'entreprise et attirer les investissements

Attendu :

qu'en raison notamment d'une réglementation gouvernementale trop rigoureuse, de longs délais de traitement et d'une mauvaise communication, le Manitoba a pris du retard en matière d'investissement et d'entrepreneuriat par rapport à d'autres provinces;

qu'il est essentiel d'éliminer les retards causés par une telle réglementation pour faire croître l'économie manitobaine;

que la province possède un fort potentiel inexploité en matière d'attraction d'investissements canadiens et étrangers, plus précisément dans les secteurs en forte croissance tels que la fabrication de pointe, la transformation agroalimentaire à valeur ajoutée, l'exploitation des ressources, l'écotechnologie et la logistique du transport;

que les entrepreneurs et les investisseurs se heurtent régulièrement à des processus complexes, incompatibles et redondants lorsqu'ils essaient de s'y retrouver dans les systèmes de réglementation provincial et municipaux, notamment en ce qui a trait à l'obtention de permis, au zonage et à l'accès aux infrastructures;

que l'absence au Manitoba d'un point d'entrée centralisé favorable aux investisseurs et aux entrepreneurs crée des barrières inutiles et des sources d'inefficacité qui dissuadent les entrepreneurs et les investisseurs et retardent les projets de développement économique;

que d'autres provinces et territoires au Canada ont mis en place des services d'accompagnement personnalisé pour les investisseurs et des bureaux d'appui à l'investissement afin de réduire la bureaucratie, de simplifier le processus d'approbation des demandes et d'aider les investisseurs canadiens et étrangers à s'y retrouver dans les systèmes de réglementation;

qu'un tel bureau pourrait également aider les investisseurs à trouver des subventions, des incitatifs et des soutiens pertinents aux niveaux provincial et municipal et à faire des demandes en ce sens;

que le Manitoba pourrait tirer profit d'un modèle semblable si un bureau d'investissement à guichet unique était établi afin de servir de plateforme de mise en relation pour les entreprises de tout type et d'intermédiaire attitré pour les investisseurs éventuels;

qu'un tel bureau permettrait de simplifier le processus d'approbation des demandes en remplaçant les systèmes de réglementation provincial et municipaux lourds et complexes par un guichet unique où les entreprises, les entrepreneurs et les investisseurs pourraient obtenir tout type de permis provinciaux, recevoir en personne des renseignements sur les permis, payer leurs droits ainsi qu'obtenir des échéanciers clairs et des approbations rapides;

qu'un tel bureau permettrait également de faciliter la communication, la sélection de sites et le branchement au réseau électrique et d'aider les investisseurs à nouer des liens avec des partenaires des secteurs public et privé aux fins d'acquisition ou de location de terrains et d'obtention de tout autre service relatif aux permis,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à accélérer la création d'un bureau d'investissement à guichet unique centralisé qui offrira un processus d'approbation des demandes rapide, clair et simplifié aux entrepreneurs, aux entreprises et à tous ceux qui veulent investir dans la croissance économique du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. KING intervient.

M^{me} la *ministre* KENNEDY, M. NARTH et M^{me} ROBBINS posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} CHEN, M. NARTH et M. le *ministre* MOSES interviennent. M. DEVGAN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} COMPTON, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 22 avril 2026, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act;*
- projet de loi 20 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act;*
- projet de loi 39 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes/The Manitoba Hydro Amendment and Tax Administration and Miscellaneous Taxes Amendment Act;*
- projet de loi 46 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act;*
- projet de loi 51 — *Loi sur la gouvernance de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité au sein du secteur public/The Public Sector Artificial Intelligence and Cybersecurity Governance Act.*

Composition du Comité :

- M^{me} COMPTON;
- M. le *ministre* MOROZ;
- M. NARTH;
- M. OXENHAM;
- M. le *ministre* SALA;
- M^{me} STONE.

Le Comité a élu :

- M^{me} COMPTON à la présidence;
- M. OXENHAM à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act :*

David Grant

Particulier

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 20 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act* :

Brett Kristjanson	10013580 Manitoba Ltd.
Guido Theriault	Particulier
Geoff Hill	Particulier

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 39 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes/The Manitoba Hydro Amendment and Tax Administration and Miscellaneous Taxes Amendment Act* :

David Grant	Particulier
Brett Kristjanson	10013580 Manitoba Ltd.
Guido Theriault	Particulier

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 46 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act* :

David Grant	Particulier
-------------	-------------

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 20 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act* :

James Beddome	Réseau écologique du Manitoba inc.
---------------	------------------------------------

Le Comité a reçu trois exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 39 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes/The Manitoba Hydro Amendment and Tax Administration and Miscellaneous Taxes Amendment Act* :

Dirk Wang	NewDecade Energy (Manitoba) Ltd.
Scott Brooker	Particulier
James Beddome	Réseau écologique du Manitoba inc.

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 51 — *Loi sur la gouvernance de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité au sein du secteur public/The Public Sector Artificial Intelligence and Cybersecurity Governance Act* :

Denys Volkov	Association des municipalités du Manitoba
Heather Fast	Réseau écologique du Manitoba inc.

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes/The Manitoba Hydro Amendment and Tax Administration and Miscellaneous Taxes Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 46) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 51) — *Loi sur la gouvernance de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité au sein du secteur public/The Public Sector Artificial Intelligence and Cybersecurity Governance Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} COMPTON, le rapport du Comité est déposé.

M. LOISELLE, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le cinquième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 22 avril 2026, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment Act*;
- projet de loi 48 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels et la Loi sur l'aménagement du territoire (biens-fonds cédés à des fins publiques)/The Real Property Amendment and Planning Amendment Act (Land Conveyed for Public Purposes)*;
- projet de loi 49 — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales/The Business Practices Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M. BRAR;
- M. DEVGAN;
- M. GUENTER;
- M. LOISELLE;
- M. NESBITT;
- M. le *ministre* SANDHU.

Le Comité a élu :

- M. LOISELLE à la présidence;
- M. DEVGAN à la vice-présidence.

Député ne siégeant pas au Comité mais étant intervenu :

M. le *ministre* KOSTYSHYN

Exposés oraux :

Le Comité a entendu sept exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment Act* :

Anthony Rosborough	Particulier
John Graham	Conseil canadien du commerce de détail
Rick Vincent	Piston Ring Service
Dean Harder	Union nationale des fermiers — Manitoba
Warrington Ellacott	Whirlpool Canada LP
Denis Cloutier	Automotive Trades Association of Manitoba, Inc.
David Grant	Particulier

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 48 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels et la Loi sur l'aménagement du territoire (biens-fonds cédés à des fins publiques)/The Real Property Amendment and Planning Amendment Act (Land Conveyed for Public Purposes)* :

David Grant	Particulier
-------------	-------------

Le Comité a entendu quatre exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 49 — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales/The Business Practices Amendment Act* :

Josh Tabish	Chamber of Progress
John Graham	Conseil canadien du commerce de détail
Zainab Mansaray	Canada-Africa Relation Enterprises (CARE) Inc.
David Grant	Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu neuf exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment Act* :

Emily Holtby	Association des industries de l'automobile du Canada
John Pearce	Canadian Repair Coalition
Lucas Malinowski	Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada
Rémi Moreau	Association of Home Appliance Manufacturers
Charles Bernard	Corporation des associations de détaillants d'automobiles
Meagan Hatch	Recyclage des produits électroniques Canada
Alissa Centivany	Particulier
Ted Rother	Particulier
Jennifer Steeves	Association canadienne des constructeurs de véhicules

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 48) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels et la Loi sur l'aménagement du territoire (biens-fonds cédés à des fins publiques)/The Real Property Amendment and Planning Amendment Act (Land Conveyed for Public Purposes)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 49) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales/The Business Practices Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. LOISELLE, le rapport du Comité est déposé.

Le président dépose le rapport annuel de la Commission de régie de l'Assemblée législative pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

(Document parlementaire n° 49)

M^{me} SCHMIDT, *ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance*, fait une déclaration au sujet de la Semaine des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance qui aura lieu du 26 avril au 2 mai 2026.

M. EWASKO fait des observations sur la déclaration.

Jeudi 23 avril 2026

M. SIMARD, *ministre responsable des Affaires francophones*, fait une déclaration au sujet du Groupe d'ambassadeurs francophones.

M. EWASKO fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. LAGASSÉ, Ministre ASAGWARA, M. NARTH ainsi que MM. les *ministres* BUSHIE et KOSTYSHYN font des déclarations de député.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, la leader adjointe de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et visant à exhorter le gouvernement provincial à accorder la priorité aux difficultés auxquelles font face les familles manitobaines sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 4 mai 2026, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey